

## Rapport phytosanitaire grandes cultures et herbages 2020

### 1. Contrôle des organismes particulièrement dangereux.

#### 1.1. Nématode à kystes de la pomme de terre (Cf. rapport de l'Inspectorat phytosanitaire)

Suite aux prélèvements réalisés à l'automne 2019 dans les cultures de pommes de terre de consommation, une parcelle infectée a été découverte dans le Chablais. Les mesures de lutte imposées consistent à interdire la plantation de pommes de terre ou autres plantes-hôtes sur la parcelle infectée pour une durée de 6 années, ainsi qu'à appliquer les mesures d'hygiène visant à empêcher la propagation du nématode à kystes de la pomme de terre (nettoyage des machines sur la parcelle afin d'éviter que de la terre ou des résidus végétaux infectés ne soient emportés hors de ladite parcelle).

#### 1.2. Chrysomèle du maïs (*Diabrotica virgifera*) (Cf. rapport de l'Inspectorat phytosanitaire)

Vu la présence dès 2017 de chrysomèles dans le Chablais, des mesures spécifiques à la rotation ont été établies. L'interdiction de cultiver du maïs après du maïs a été mise en œuvre avec succès. En 2020, deux insectes ont été capturés à La Côte sur des parcelles situées à Borex et à Duillier. Dans le Chablais, aucune capture n'a été réalisée en territoire vaudois, en revanche, la zone délimitée valaisanne déborde partiellement sur le Chablais vaudois à cause d'une capture à St-Maurice VS.

Pour 2021, les mesures de lutte obligatoire sont reconduites sans modification, tandis que les périmètres de lutte sont adaptés à la nouvelle situation.

#### 1.3. Ambrosie à feuille d'armoise (Cf. rapport de l'Inspectorat phytosanitaire)

Les parcelles agricoles concernées sont suivies par l'Inspectorat phytosanitaire ou la SPP. Aucun problème notable de lutte n'a été constaté. Le conseil vise à éviter toute floraison dans les parcelles et limite donc la mise en place de certaines cultures (tournesol, soja).

### 2. Observations des autres organismes nuisibles

#### 2.1. Céréales

##### **Adventices**

Quelques échantillons de graminées principalement vulpin et ray-grass ont été transférés à ACW afin de tester l'efficacité des différentes familles d'herbicide. Même si plusieurs échantillons ne montrent pas de perte de sensibilité, des pertes d'efficacité sont constatées dans différentes régions autant avec les herbicides HRAC A et B.

Actuellement, une résistance largement diffusée de l'agrostide concernant le groupe B est connue et une progression de la résistance du ray-grass concernant les groupes A, B et G est constatée. Quelques cas de résistance croisée sur les groupes A et B sont connues pour l'agrostide et le ray-grass. La situation concernant le vulpin est en cours d'évolution.

## **Maladies**

La pression maladies pendant la montaison a été généralement faible ce printemps grâce aux conditions très sèches rencontrées en mars-avril qui n'ont globalement pas été favorables à l'extension des maladies foliaires.

Présente de manière modérée en sortie d'hiver, la septoriose a régressé pendant la montaison au gré de l'émission des nouvelles feuilles. En fin de cycle, le retour de précipitations a favorisé la dissémination de la maladie sur F3, voire F2 mais rarement sur F1.

L'oïdium a été observé dans 30% des situations début montaison mais est très souvent resté cantonné à la tige et aux étages inférieurs.

Les rouilles n'ont quasiment pas été observées dans le réseau. La rouille jaune a fait son apparition relativement tardivement dans certaines parcelles hors réseau sur variétés sensibles (Forel, Claro, Combin).

Comme souvent, la rouille brune, maladie de fin de cycle, est apparue sur variétés sensibles en fin de période de végétation.

Piétin verse: Malgré un risque climatique élevé (hiver doux et humide), les symptômes de piétin-verse sont restés très discrets.

En comparaison avec l'année dernière, la floraison du blé était nettement plus précoce. Pour les parcelles qui étaient en fleur avant début juin, le risque d'infection avec *F. graminearum* était faible compte tenu du temps sec et chaud qui régnait. Le risque était par contre plus élevé pour les semis de novembre en lien aux conditions humides enregistrées pendant la floraison des semis tardifs.

Dans le réseau, le nombre d'épis touchés est faible et bien inférieur aux comptages réalisés en 2018 et 2019. L'intensité de l'infection est généralement peu importante avec tout au plus quelques épillets desséchés dans les parcelles affectées par la maladie.

Voir : Réseau d'observation des maladies de l'orge 2020 et Réseau des maladies du blé 2020 sur [www.agrometeo.ch](http://www.agrometeo.ch) et [www.vd.ch/agriculture](http://www.vd.ch/agriculture).

## **2.2 Pomme de terre**

### **Mildiou**

Deux foyers ont été annoncés dans le canton. La météo a été favorable à la maladie jusqu'à début juin, la sécheresse estivale a ensuite bloqué la progression de la maladie. D'autres foyers provenant d'autres régions ont été annoncés sur [www.phytopre.ch](http://www.phytopre.ch).

### **Insectes**

Le vol de doryphore a parfois été massif et prolongé. Une vingtaine d'autorisations pour des renouvellements de traitement avec d'autres substances que Spinosad ont été nécessaires.

## **2.3 Maïs**

### **Insectes**

Les conditions ont été propices au vol des papillons. Les dégâts sur les plantes ont été modérés à forts selon les régions. La région du Chablais a été particulièrement touchée. Voir le réseau d'observation de la pyrale du maïs 2020 sur [www.agrometeo.ch](http://www.agrometeo.ch).

## **2.4 Colza**

### **Insectes**

Un épisode particulièrement doux (17 à 19°C) du 15 au 24 février a marqué le début de l'élongation de la tige des colzas et favorisé le vol des charançons. L'apport d'engrais azotés ainsi que certaines applications d'insecticides visant les charançons ont été

effectués le 24 février, juste avant le retour d'un épisode plus hivernal du 26 au 29 février avec des précipitations et une baisse marquée des températures.

Malgré une météo capricieuse pendant la 1ère quinzaine de mars, les charançons présents dans les parcelles ont été actifs puisque des piqûres sont signalées dans la plupart des parcelles du réseau, avec une proportion de plantes piquées dépassant souvent le seuil d'intervention. En lien avec cette météo capricieuse, il a été très difficile de placer un insecticide au bon moment contre les charançons.

Une semaine douce et ensoleillée à la mi-mars a permis un regain d'activité des charançons et engendré le démarrage du vol des méligèthes en toutes régions.

Certaines interventions contre les méligèthes ont pu être effectuées entre le 18 et le 20 mars dans les parcelles où ce ravageur était présent en nombre sur les boutons de colzas.

Vers la fin mars, des gelées significatives (-3°C) et une forte bise ont fait plier les plantes de colzas et occasionné l'éclatement des tiges affectées par les piqûres de charançons.

La floraison des colzas s'est engagée dans le courant de la 1ère quinzaine d'avril, marquant la fin de la période de sensibilité du colza aux méligèthes. En comparaison avec les années précédentes, le vol du gros charançon a été très précoce et massif à basse altitude. Un vol plus tardif et moins important a été constaté en dessus de 600m.

Voir les réseaux d'observation des insectes du colza 2020 (automne et printemps) sous [www.vd.ch/agriculture](http://www.vd.ch/agriculture).

## 2.5 **Betteraves sucrières**

### **Insectes**

Les traitements de semences avec des insecticides néonicotinoïdes n'étant plus autorisés, le contrôle des altises a été très important ce printemps. De nombreuses parcelles ont à nouveau été traitées (env. 1/3 de la surface) entre les stades CD 10 à 14. Les contrôles des témoins montrent une bonne efficacité du traitement sans toutefois toujours avoir un impact notable sur les plantes (vigueur et nombre de plantes). La teigne a été peu aperçue, peut-être cachée par les autres problèmes sanitaires.

Le vol massif de pucerons verts a provoqué une infection précoce avec les virus de la jaunisse de la betterave. Aucun moyen de lutte n'a pu être mis en œuvre vu que le pirimicarbe n'est pas efficace contre ce ravageur. A la suite, une présence importante de pucerons noirs a nécessité des traitements, les produits à base de pirimicarbe ont été en rupture de stock.

### **Maladies**

Début juin, les premiers foyers de jaunisse virale (*Beet Mild Yellowing Luteovirus* et *Beet Yellow Virus*) ont été annoncés dans le Chablais, La Côte ou la basse Broye. La population importante et précoce de pucerons et la probable présence de virose en 2019 (cachée par le SBR) ont permis un développement précoce et massif de ces viroses.

Dès mi-août, des jaunissements dus au syndrome des basses richesses provoqué par une protobactérie (*Candidatus Arsenophonus phytopathogenicus*) se sont superposés aux viroses. Cette maladie a progressé dans le Chablais et faiblement au-delà de Nyon. Vu la décoloration importante par les maladies précédentes, la pression cercosporiose a été très difficile à évaluer, elle n'a cependant pas été très forte, les interventions bien placées ont permis de contenir la maladie. L'érosion de l'efficacité est néanmoins réelle et l'abandon de l'époxyconazole (dès 2022) pourrait provoquer des impasses.

Les rendements finaux ont été misérables puisque la quantité moyenne de sucre du canton correspond à une demi-récolte de la Suisse orientale (2020: VD 6.6t sucre/ha ; TG 14.1t sucre/ha. 2019 : VD 10t sucre/ha ; TG 13,2t sucre/ha).

Le canton, sous l'impulsion du Chef de département, a pris des mesure de soutien à la production de betteraves afin d'éviter une perte trop massive des surfaces de betteraves dans le canton et la mise en péril de la sucrerie d'Aarberg.

## 2.6 **Mildiou du tabac**

Le 14 juillet un foyer de mildiou a été signalé dans la Broye. Les conditions météorologiques ont été propices au développement de la maladie mais sans développement massif dans notre canton.

(Source : J-F Vonnez, Service vulgarisation tabacole).

## 2.7 **Pois protéagineux**

### **Tordeuse**

La collaboration avec l'ASS mise en place en 2018, pour le suivi de ce ravageur dans les parcelles de pois semences, s'est poursuivie cette année.

Voir réseau d'observation du pois 2020 sur [www.vd.ch/agriculture](http://www.vd.ch/agriculture).

La météo n'a pas été favorable aux maladies des pois (bactérie de la graisse des pois ou anthracnose).

## 2.8 **Herbages**

### **Adventices**

La plupart des demandes d'autorisation PER pour traiter les prairies permanentes concernent le rumex et les chardons.

### **Campagnols**

Quelques observations indiquent une augmentation de la population de campagnols dans la région jurassienne. Un nouveau cycle de prolifération pourrait s'annoncer.

## **Remerciements**

Nous remercions toutes les personnes qui ont collaboré avec la Station de Protection des Plantes durant cette saison. Nous exprimons notre reconnaissance aux agriculteurs qui ont mis à disposition leurs parcelles pour des observations, aux vulgarisateurs de ProConseil et aux collaborateurs des maisons de produits phytosanitaires qui nous ont transmis leurs observations. Nous remercions aussi nos collègues des services fédéraux et cantonaux pour leurs appuis dans nos investigations et recommandations en matière de protection des plantes.

Grange-Verney, janvier 2021

A. Zimmermann et Pierre-Yves Jaquiéry